



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

DÉCISION N° 878 du 19/10/2022.

NOMENCLATURE N° 3-3 (Locations).

RÉVISION DU LOYER DE L'IMMEUBLE 2 IMPASSE DE LA COLONIE

- Vu le bail de location signé le 25/10/2018.

Il est procédé à la révision du loyer de l'immeuble situé 2 impasse de la Colonie dans les conditions suivantes avec effet au 01/11/2022.

$$\text{FORMULE : } \frac{\text{Loyer} \times \text{IRL } 3^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2022}{\text{IRL } 3^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2021} = \frac{322,78 \times 136,27}{131,67} = 334,06 \text{ €}$$

Le nouveau loyer mensuel au 01/11/2022 est fixé à la somme de 334,06 €.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission à la Préfecture le : 19/10/2022
- La notification le :
- L'affichage en Mairie le : 19/10/2022
- La mise en ligne sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr le 19/10/2022



Robert DARIEN

Aunay-sous-Auneau le : 19/10/2022

Le Maire,



Robert DARIEN